

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°643 - ÉDITION DU 12 MAI 2023



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminines
- Foot Animation
- Foot Animation - section féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués

Finale des Coupes du Comité



Ce jeudi 18 mai se dérouleront les finales des Coupes du Comité au Stade Beauregards d'Herblay, venez nombreux !

Finale Coupe du Comité Anciens - 9h30

St Leu 95 FC 12 / Ecouen FC 12

Finale Coupe du Comité U14 - 10H30

St Brice FC 2 / Sarcelles AAS 3

Finale Coupe du Comité U16 - 14H

ES Herblay 2 / St Brice FC 2

Finale Coupe du Comité Seniors Lestruhaut - 15H

Argenteuil RC 2 / Franconville FC 2

Programme

Challenge Futnet, un joli moment à Taverny



Villiers le Bel champion U12



Désignez votre Dirigeant Méritant & Bénévole du Mois !



Remise de label jeunes FFF au Fc Soisy Andilly Margency



Crédit Mutuel

val d'oise
le département



CDOS
VAL-D'OISE
EKINSPORT

Gourman Dit
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 10 MAI 2023

Présents : MM. BAILLIEZ– LETELLIER – FAUGERON

Absents excusés : MM. ANTUNES - MEHREZ

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DEMANDE D'ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER GROSLAY FC

Match n°24615847 du 23/04/2023 SENIORS D1 ESSG 2 / GROSLAY FC 1

Le club de ESSG 2 ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **A. Fabien licence n° 2543457569** du club de ESSG 2 non inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre citée ci-dessus

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, donne match perdu par pénalité à l'équipe SENIORS D2.à l'ESSG 2 pour la participation du joueur **B. Walid licence n° 2544146819** non inscrit sur la feuille du match cité ci-dessus.

AMENDE : 80€ (ESSG 2) pour la participation et la non-inscription d'un joueur licencié sur la feuille de match à la suite d'erreur administrative.

CREDIT: GROSLAY FC :43,50 €

DEBIT: ESSG 2: 53,50 €

GROSLAY FC 1: 3 BUTS 3 POINTS

ESSG 2 : 0 BUT - 1 POINT

REPRISE DU DOSSIER VAURÉAL FCM

Le club de EAUBONNE CSM 1 ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de VAUREAL FCM 1 sur le nombre de joueurs mutations hors période sur les matchs cités ci-dessous, confirmée le 24 avril 2023 sur les matchs cités ci-dessous.

Match n°24690061 du 09/04/2023 U16 D3.E AUVERS ENNERY FC 1/ EAUBONNE CSM 1

Match n°24690148 du 16/04/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / THILLAY ESM 1

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 1 (un) maximum.



Demande d'évocation recevable et fondée, en l'espèce, comme 2 joueurs mutations hors période de l'équipe **EAUBONNE CSM 1** sont inscrits sur les feuilles de matchs des rencontres citée ci-dessous qui sont :

- D. Dany licence 2547123293
- K. Asaiah licence 9602844217

1^{ère} infraction : Match n°24690120 du 05/02/2023 U16 D3.E VAUREAL FCM 1 / EAUBONNE CSM 1 (homologué)

2^{ème} infraction : Match n°24690127 du 12/02/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / AUVERS ENNERY FC 1 (homologué)

3^{ème} infraction : Match n°24690061 du 09/04/2023 U16 D3.E AUVERS ENNERY FC 1/ EAUBONNE CSM 1

4^{ème} infraction : Match n°24690148 du 16/04/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / THILLAY ESM 1

Motif : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **EAUBONNE CSM 1** pour l'inscription de plus de 1 joueur mutation, hors période, pour en attribuer le gain à l'équipe de **AUVERS ENNERY FC 1** .

Match n°24690061 du 09/04/2023 U16 D3.E AUVERS ENNERY FC 1/ EAUBONNE CSM 1

CREDIT : VAUREAL FCM 1 : 43,50 €

DEBIT : EAUBONNE CSM 1 : 53,50 €

EAUBONNE CSM 1 : 0 BUT - 1 POINT

AUVERS ENNERY FC 1 : 1 BUT 3 POINTS

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **EAUBONNE CSM 1** pour l'inscription de plus de 1 joueur mutation, hors période pour en attribuer le gain à l'équipe de **THILLAY ESM 1**

Match n°24690148 du 16/04/2023 U16 D3.E EAUBONNE CSM 1 / THILLAY ESM 1

EAUBONNE CSM 1: 0 BUT - 1 POINT

THILLAY ESM 1: 0 BUT 3 POINTS

REPRISE DU DOSSIER THILLAY ESM

Le club de **COURDIMANCHE** ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de **THILLAY ESM** sur l'inscription sur les feuilles de matchs citées ci-dessous, par le club de **COURDIMANCHE AS5** plus de 6 joueurs mutations, en date de la demande **le 23 avril 2023**.

Motif de la demande d'évocation : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » normale inscrits sur la feuille de match est limité à 6 six) maximum.

En l'espèce, comme 7 joueurs mutation de l'équipe **COURDIMANCHE AS 5** sont inscrits sur les feuilles de matchs des rencontres citée ci-dessous qui sont :

- I. Yoan licence 2368013301
- M. Geoffroy licence 2388050297
- L.G. Boris licence 2546248749
- L. Benoit licence 2546721147
- P. Alexis licence 2543897553
- M. Mickael licence 2388254606



- L.R Adrien licence 2378037269

Match n°24671451 du 26/03/2023 CDM D2 VAUREAL FCM 5 / COURDIMANCHE AS 5 (1ère infraction)

Match n°24671410 du 02/04/2023 CDM D2 COURDIMANCHE AS 5 / THILLAY ESM 5 (2ème infraction)

Match n°24671456 du 16/04/2023 CDM D2 COURDIMANCHE AS 5 / ES HERBLAY 5 (3ème infraction)

- 1) La Commission donne match perdu par pénalité au club de **COURDIMANCHE AS 5** pour l'inscription de sept joueurs mutations sur le match cité ci-dessous, pour en attribuer le gain à l'équipe de **THILLAY ESM 5**

Match n°24671410 du 02/04/2023 CDM D2 COURDIMANCHE AS 5 / THILLAY ESM 5

CREDIT: THILLAY ESM 5: 43,50 €

DEBIT: COURDIMANCHE AS 5: 53,50 €

COURDIMANCHE AS 5: 0 BUT - 1 POINT

THILLAY ESM 5: 3 BUTs 3 POINTS

- 2) La Commission donne match perdu par pénalité au club de **COURDIMANCHE AS 5** pour l'inscription de sept joueurs mutations, sur le match cité ci-dessous pour en attribuer le gain à l'équipe de **ES HERBLAY 5**

Match n°24671456 du 16/04/2023 CDM D2 COURDIMANCHE AS 5 / ES HERBLAY 5 (match non homologue)

COURDIMANCHE AS 5: 0 BUT - 1 POINT

ES HERBLAY 5 : 1BUT 3 POINTS

REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24616871 du 16/04/2023 SENIORS D2.B GARGES FCM 2 / ASSO A 3

Le club de ASSO A ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de Jouy le moutier sur l'inscription du joueur **G. Mamadou licence n°2544036406** du club de ASSO A susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **G. Mamadou licence n°2544036406** du club de ASSO A est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le **11/04/2023**. Considérant que le **16/04/2023** il était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **SENIORS D2.B de ASSO A** pour l'inscription et la participation du joueur **G. Mamadou licence n°2544036406** au match cité ci-dessus alors qu'il était en état de suspension.

AMENDE : 100€ (ASSOA) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER : 43,50 €

DEBIT : ASSO A : 53,50 €

GARGES FCM 2 : 2 BUTS 3 POINTS

ASSOA : 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **G. Mamadou licence n°2544036406** à date d'effet le **15/05/2023**.



REPRISE DU DOSSIER EMMB

Match n°24616700 du 23/04/2023 SENIORS D2.A EMMB 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Le club de DEUIL ENGHIEU FC ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **A. Fabien licence n° 2543457569** du club de DEUIL ENGHIEU FC pour la participation et la non-inscription sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, donne match perdu par pénalité à l'équipe SENIORS D2.A de DEUIL ENGHIEU FC 1 pour la participation du joueur **A. Fabien licence n° 2543457569** non inscrit sur la feuille du match cité ci-dessus.

Motif : Erreur administrative

AMENDE : 80€ (DEUIL ENGHIEU) pour la participation et la non-inscription d'un joueur licencié sur la feuille de match à la suite d'erreur administrative.

CREDIT : EMMB 1 : 43,50 €

DEBIT : DEUIL ENGHIEU FC 1 : 53,50 €

EMMB 1 : 1 BUT 3 POINTS

DEUIL ENGHIEU FC 1 : 0 BUT - 1 POINT

RÉCLAMATION

REPRISE DU DOSSIER MONTIGNY FC 95

Match n°24674381 du 23/04/2023 ANCIENS D4.B ROISSY EN FRANCE US 12 / MONTIGNY FC 95 11

Réclamation du club de MONTIGNY FC 95 11 confirmée 23/04/23 sur la participation des joueurs de l'équipe de ROISSY EN FRANCE US 12. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, **1 joueur cité ci-dessous** de l'équipe supérieure seniors du club de ROISSY EN FRANCE US 12 a participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain. La rencontre citée ci-dessus,

- D.S. Jean-Baptiste licence n° 2358049665

Match de référence : Match n°24673344 du 16/04/2023 ANCIENS D2 B ROISSY EN France US 11 / GROSLAY FC 12

Réclamation recevable en la forme, fondée

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe ANCIENS D4.B de ROISSY EN FRANCE US 12 pour la participation au match cité ci-dessus les joueurs qui ont aussi participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

CREDIT : MONTIGNY FC 95 11 : 43,50 €

DEBIT : ROISSY EN FRANCE US 12 : 53,50 €

ROISSY EN FRANCE US 12 : 0 BUT : - 1 POINT

MONTIGNY FC 95 11 : 2 BUTS 0 POINT

**REPRISE DU DOSSIER SPORTIFS DE GARGES**

Match n°24897347 du 22/04/2023 FUTSAL D1 SPORTIF DE GARGES 2 / MARCOUVILLE CITY CP 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SPORTIF DE GARGES (réclamation).

Réclamation du club de **SPORTIF DE GARGES** en date **24/04/2023** au motif : **Dans les cinq dernières journées de championnat plus de 3 joueurs susceptibles d'avoir participé a plus de 10 matches avec l'équipe supérieure.**

Réclamation recevable sur la forme non fondée
Seulement 1 joueur a fait plus de 10 matches en équipe supérieure
K. Mamadou licence 2338174656 : 12 matches.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

RÉSERVE**REPRISE DU DOSSIER BEZONS FUTSAL CLUB**

Match n°25063171 du 28/04/2023 FUTSAL D2.A BEZONS FUTSAL CLUB 1 / AS FUTSAL ARGENTEUIL 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS FUTSAL CLUB (réserve).

Réserve du club **BEZONS FUTSAL confirmée le 29/04/2023 AU MOTIF** : sur la participation des joueurs de **AS FUTSAL ARGENTEUIL 2** au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue ce jour ou le lendemain.
Réserve recevable non fondée

Aucun joueur de l'équipe **AS FUTSAL ARGENTEUIL 2** n'a participé n'a participé avec l'équipe supérieure
Match de référence : Du **11/04/2023 R3 D AS FUTSAL ARGENTEUIL 1 / TRAPPES YVELINES 1.**

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

COURRIER

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

La Commission, après étude du dossier :

Considérant :

Que le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS** ne s'est pas engagé pour la 2^{ème} phase du **CRITERIUM SENIORS F A 8**,

Que la Commission **FEMININE** a engagé 1 équipe de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS**, pour la 2^{ème} phase du **CRITERIUM SENIORS F A 8**,

Que la Commission des Statuts et Règlements dans ses PV en date du 30 janvier 2023 et 06 février 2023
A sanctionné le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS** sur les rencontres :



Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 27 JANVIER 2023

Auvers Ennery Fc 1	Chaumontel Luzarches 1	Les deux clubs responsables
---------------------------	-------------------------------	------------------------------------

Chaumontel Luzarches 1 : 100€ AMENDE

Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 03 FEVRIER 2023

Chaumontel Luzarches 1	Grosly F.C. 1	Les deux clubs responsables
-------------------------------	----------------------	------------------------------------

Chaumontel Luzarches 1 : 100€ AMENDE

La Commission décide :

De recréditer le club de CHAUMONTEL LUZARCHES de 2X100€ = 200€



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 09 Mai 2023

Présents : Mme Sylvestre
MM. El Fakri - Podan-Mavounzy – Traon – Cokgul

Excusés : MM. Pézière - N'Diaye - Sénégal

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans Foot Clubs

**RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE****Du 14/03/2023****DEUIL ENGHIEU FC****SENIORS D2.A***2 matchs à jouer à huis clos pour l'équipe de DEUIL ENGHIEU FC 1***Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF**

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF,
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le DVOF,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive,

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les prochains matchs concernés sont :

SENIORS D2.A

Le 14/05/2023 à 16h00

Match n°24616742 DEUIL ENGHIEU FC / GONESSE RC

SENIORS D2.A

Le 04/06/2023 à 15h00

Match n°24616752 DEUIL ENGHIEU FC / SOISY ANDILLY MARGENCY

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE**Du 18/04/2023****MCA****CDM D2***2 matchs à jouer à huis clos avec un délégué à la charge de MCA***Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF**

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.***Prochain match concerné :***

CDM D2

Le 28/05/2023 à 9H45

Match n° 24671469 MCA FC 5 / HERBLAY ES 5

Le deuxième match à huis clos se déroulera la saison 2023-2024



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du 11/04/2023

MARLY LA VILLE

Seniors D1

3 matches à jouer à huis clos dont un avec sursis avec 2 délégués officiels à la charge de Marly

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

Seniors D1

Le 28/05/2023 à 14h00

Match n° 24615896 MARLY LA VILLE ES 1 / OSNY FC 1

Les 2 autres matchs à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

MATCH À HUIS CLOS

ENT.CHAMPAGNE BEAUMONT

U18 D3 Poule A

1 match à jouer à huis clos avec 1 délégué à la charge de l'ENT.CHAMPAGNE BEAUMONT

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

U18 D3.A

Le 21/05/2023 à 13h00

Match N° 24685566 ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2 / HERBLAY ES



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du 26/04/2023

MATCH À HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/A

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

Seniors D4/A

Le 28/05/2023 à 16h00

Match n° 24615896 MONTMORENCY FC2 / ARNOUVILLE FAS 2

Les 4 autres matchs à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

COURRIERS DES CLUBS

MONTMAGNY FC

U16 D3 POULE C

Match n°24689859 du 12/02/2023

Recréditer le club de MONTMAGNY DE 52€00 et le club de GOUSSAINVILLE DE 52€00.

MONTMAGNY FC

SENIORS D4

Match n°24661141 du 14/05/2023

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manquent : la poule, le match ainsi que l'accord écrit de votre adversaire

Match maintenu à l'horaire officiel.

ERAGNY AS FC

U18 D2 Poule A

Match n°24685343 du 15/05/2023

GOUSSAINVILLE FC 1 / ERAGNY FC 1

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord écrit de votre adversaire.

Match maintenu à l'horaire officiel : 13h

**OSNY FC****U16 D1**

Match n°24689222 14/05/2023

OSNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 3

Manque accord de votre adversaire, match maintenu le 14/05/2023

CORMEILLAIS ACS**CRITERIUM +55 ans POULE A**

Match n°24682410

CORMEILLAIS ACS 25 / VIARMES ASNIERES OL 26

Ce match se jouera le 18/05/2023 à 9h45.

Motif : l'équipe de l'ACS CORMEILLAIS dispute un match de coupe le 14/05/2023

ADAMOIS OL**U18 D2 POULE A**

Match n°24685354 04/06/2023

JOUY LE MOUTIER FC 1 / ADAMOIS OL

En application de l'Article 10.3 du RS du DVOF

Dernière journée de championnat, match maintenue à la date du 04/06/2023

ERMONT AS**U14 D1**

Match n°24692577 27/05/2023

FRANCONVILLE FC 1 / ERMONT AS 1

En application de l'Article 10.3 du RS du DVOF

Dernière journée de championnat, match maintenue à la date du 27/05/2023

ECLAIR DE PUISEUX AS**SENIORS D4 POULE C**

Match n°24679284 07/05/2023

ECLAIR DE PUISEUX AS 1 / COURDIMANCHE AS 2

Feuille de match irrégulière :

ECLAIR DE PUISEUX**AMENDE 10€00**

DATES – TERRAINS – HEURES

ARGENTEUIL FC

Courriel du 09/05/2023

U16 D1

Match N° 24689219 du 14/05/2023

ACS CORMEILLAIS 2 / ARGENTEUIL FC 1

Ce match se jouera à 16h00

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

COSMO DE TAVERNY

Courriel du 09/05/2023

U16 D3 Poule C

Match N° 24689891 du 14/05/2023

COSMO TAVERNY 3 / PIERRELAYE FC 1

Ce match se jouera au stade Le COADIC, 10 rue Jean Baptiste Clément à TAVERNY

Accord de la COC

Prévenir votre adversaire

**NEUVILLE/OISE**

Courriel du 03/05/2023

U18 D3 Poule A

Match N° 24685605

ASNO NEUVILLE 1 / AAS SARCELLES 3

Nouvelle horaire : le match se jouera à 12h sur les installations de NEUVILLE

Nouvelle date : 21/05/2023

Motif : match de coupe de FRANCE à 15h30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER**18 MAI 2023****CRITERIUM +55 ans Poule A**

Match n°24682410

CORMEILLAIS ACS 25 / VIARMES ASNIERES OL 26**20 MAI 2023****SENIORS FEMININES**

Match n°24699938 du 14/01/2023

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / CERGY PONTOISE FC 1**21 MAI 2023****VETERANS + 45 ANS POULE C**

Match n°25039141 du 12/03/2023

AC PARMAIN 15 / VIARMES ASNIERES OL 15**NEUVILLE/OISE**

Courriel du 03/05/2023

U18 D3 Poule A

Match N° 24685605

ASNO NEUVILLE 1 / AAS SARCELLES 3

Nouvelle horaire : 12h

Anciens D1

Match n°24673039 du 16/04/2023

CERGY PORTUGAIS 11 / PUISEUX LOUVRES 95 11**Anciens D3 POULE C**

Match n°24673736 du 16/04/2023

DOMONT FC 11 / VAUREAL FCM 11



CONFIRMATION DE RÉSULTAT

MAGNY EN VEXIN FC

CRITERIUM + 55 ANS POULE A

Match n° 24682355 du 22/01/2023

MAGNY EN VEXIN FC 25 / ST LEU FC 95 25

FORFAIT DE MAGNY EN VEXIN

MAGNY EN VEXIN FC 25	0 but	-1 pt
ST LEU FC 95 25	5 buts	3 pts

MONTMAGNY FC

U16 D3 POULE C

Match n° 24689859 du 12/02/2023

MONTMAGNY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

MONTMAGNY FC 1	4 buts	3 pts
GOUSSAINVILLE FC 2	3 buts	0 pt

PREMIER FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

FOSES F. U.

SENIORS FEMININES D1

Match n° 24700006 du 15/04/2023

CERGY PONTOISE FC 1 / ENT. FOSSES MARLY 1

ENT. FOSSES MARLY 1	0 but	-1 pt
CERGY PONTOISE FC 1	5 buts	3 pts

COURDIMANCHE AS

U14 D4 POULE B

Match n° 24696364 du 06/05/2023

GONESSE RC 3 / COURDIMANCHE AS

COURDIMANCHE AS	0 but	-1 pt
GONESSE RC 3	5 buts	3 pts

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

ECLAIR DE PUISEUX AS

SENIORS D4 POULE C

Match n° 24679284 du 07/05/2023

ECLAIR DE PUISEUX AS 1 / COURDIMANCHE AS 2

ECLAIR DE PUISEUX AS 1	Amende 24€00
------------------------	--------------

ECLAIR DE PUISEUX AS 1	0 but	-1 pt
COURDIMANCHE AS 2	5 buts	3 pts

**DEUXIÈME FORFAIT AVEC AMENDE****DEUIL ENGHIEU FC****U18 D2 POULE B**

Match n° 24685453 du 07/05/2023

FOSES UF 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1**DEUIL ENGHIEU FC 1** **Amende 27€50****DEUIL ENGHIEU FC 1** 0 but -1 pt**FOSES UF 1** 5 buts 3 pt**Secrétaire de Séance**

M. Jean-Yves TRAON

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES

Commission du 09 mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

RAPPEL

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 🕒 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

TOUTES CATÉGORIES

LA DATE DE CLOTURE DE LA SAISON DES CRITÉRIUMS FÉMININS

TOUTES CATÉGORIES 2022-23

EST FIXÉE AU 27/05/23

Au-delà les rencontres seront déclarées forfaits NON Avisés aux 2 équipes



TOUTES CATÉGORIES

DANS TOUTES CORRESPONDANCE, SOYEZ LE PLUS PRÉCIS POSSIBLE, EN INDIQUANT :

LA CATÉGORIE
LA DATE DE LA RENCONTRE
LE NUMERO DU MATCH
LE MOTIF

COURRIERS

PERSAN US 03 1

MAIL DU 21/04/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

La date de clôture de l'exercice 2022-23 est fixée au 27/05/23

Nous ne pouvons accéder à votre demande de report de match le 03 juin 2023 et fixons ce match au 20/05/23 au lieu et horaire prévus à l'origine de la journée 2.

EMMB FC1

Mail du 23/04/2023

Nous prenons en compte votre courrier.

Les modifications seront faites après validation par votre adversaire

Nous relançons PUISEUX LOUVRES une dernière fois.

Au-delà nous convoquerons les 2 clubs et l'arbitre de la rencontre le lundi 22/05/23 à 18H

PUISEUX LOUVRES FC 1

U15F-C- match n°25520546

2^{ème} relance

Nous vous demandons de confirmer le score du match EMMB – Puisseux Louvres FC de 10 – 4 pour EMMB

FORFAITS AVISÉS

PERSAN US 03

U15F

Groupe B – Match n° :25554633

Mail du 08/05/23

Prise en compte de votre forfait avisé pour la rencontre 25554633 du 13/05/2023 vous opposant à l'équipe de Cergy Pontoise FC2



RENCONTRES REPORTÉES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1^{ER} CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU RÈGLEMENT

20 mai 2023

U15F

Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

ST PRIX ES 1

U15F – Groupe B

Match 25554634 du 13/05/23

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Georges Glatigny 3 à St Prix

*A la date du 13/05/23 à 15h00

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1

U15F – Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Maurice Baquet, 2avenue Albert Sarraut à Goussainville

*A la date du 20/05/23 à 14h30

ECOUEN FC 2

U15F – Groupe C

Match 25520503 du 13/05/23

ECOUEN FC 2 / DEUIL-ENGHIEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade municipal 2, 18 avenue du maréchal Foch à Ecouen

*A la date du 13/05/23 à 13h30

SAINT OUEN L'AUMONE AS

U15F – Groupe A

Match 25520421 du 13/05/23

SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / FRANCONVILLE FC 2

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange, à St Ouen l'Aumône

*A la date du 13/05/23 à 15h30

**ENTENTE BEAUMONT MOURS**

U15F – Groupe A

Match 25520422 du 13/05/23

*ENT BEAMONT MOURS / GROSLAY FC 1***Modification de Lieu-Date- Horaire**

*La rencontre aura lieu au stade municipal, route de Nointel, à Mours

*A la date du 13/05/23 à 14h30

SAINT OUEN L'AUMONE AS

U15F – Groupe C

Match 25520504 du 13/05/23

*SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / BEZONS USO 1***Modification de Lieu-Date- Horaire**

*La rencontre aura lieu au stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange, à St Ouen l'Aumône

*A la date du 13/05/23 à 15h30

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

ECOUEEN FC1

U15F – Groupe B

Match 25554628 du 15/04/23

*ECOUEEN FC 1 / MONTMORENCY FC 2***1er appel le 17/04/23****2^{ème} appel le 09/05/23**

AMENDES

ROISSY en France US 1

U15F – Groupe B

Match 25554627 du 15/04/23

*ROISSY EN France US1 / PERSAN US03 1***Amende 10€****Feuille de match irrégulière**

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure.



ÉTAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS

ÉTAPE 2



CALENDRIERS

FMI

PROCÈS-VERBAUX

PARLONS SANTÉ

FORMULAIRES

FAFA

RÈGLEMENTS

95 FOOT OFFICIEL

LE MAG TECHNIQUE

CAHIERS FÉMININS

NEWSLETTER



ÉTAPE3

[Saison 2022-2023](#)
[Saison 2021-2022](#)
[Saison 2020-2021](#)

Sélectionnez une catégorie

- [FICHE D'ADHÉSION AEF95](#) >
- [PRÉPARATION INCIDENT MATCH](#) >
- [TECHNIQUE](#) >
- [COMMISSION](#) >
- [FEMININES](#)** >
- [FOOTBALL D'ANIMATION](#) >
- [FUTSAL](#) >
- [ARBITRAGE](#) >
- [FEUILLE DE MATCH](#) >
- [TERRAIN IMPRATICABLE](#) >
- [DÉCLARATION D'UNE ENTENTE](#) >

Les dernières publications

<p>Publié le 17-01-2023</p> <p>Football d'animation</p> <p>Les règles du jeu de U6 à U13</p>	<p> Publié le 16-01-2023</p> <p>Football d'animation</p> <p>Feuille de plateau U6 / U7</p>
<p>Publié le 16-01-2023</p> <p>Football d'animation</p> <p>Feuille de plateau U8 / U9</p>	<p> Publié le 16-01-2023</p> <p>Football d'animation</p> <p>Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9</p>
<p>Publié le 11-01-2023</p> <p>FEMININES</p> <p>Feuille de présence U7 Féminines</p>	<p> Publié le 11-01-2023</p> <p>FEMININES</p> <p>Feuille de présence U9 féminines</p>
<p>Publié le 11-01-2023</p> <p>FEMININES</p>	<p> Publié le 28-09-2022</p> <p>Futsal</p>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 9 MAI 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité)
M. Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos
M. Sénécal

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

COURRIERS DES CLUBS

BEZONS USO : Mail du 09 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U10/U11 du 20 05 23 contre SOISY AM FC

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 05 23 et du forfait avisé de vos équipes U9

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

ECOUEN FC : Mail du 03 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

ERMONT AMS : Mail du 09 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur rencontre de critérium U12/U13 du 13 05 23 à GONESSE RC

FRANCONVILLE FC : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

GONESSE RC : Mail du 03 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 05 23

GONESSE RC : Mail du 09 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 contre ERMONT AMS et U12/U13 contre VILLIERS FC du 13 05 23. La commission vous donne la possibilité de jouer ces matchs à une date à votre convenance après accord des clubs adverses. Merci de prévenir la commission des dates retenues éventuellement

NEUVILLE AS : Mail du 03 05 23

Pris note de votre réponse tardive concernant les appels de feuilles de présence des équipes de COURDIMANCHE AS sur le centre du plateau U8 du 25 03 23 et la feuille de présence de votre équipe U9 sur centre à OSNY FC du 25 03 23

ST BRICE FC : Mail du 03 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir des centres du plateau U6/U7 - U8 ou U9 jusqu'à la fin de saison

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 08 05 23

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U9 du 13 05 23 : Stade Lucien Escutary – 13 Rue Léo Lagrange à ST OUEN L'AUMONE



RAPPEL

PLATEAUX MAI & JUIN

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL

CRITÉRIUM

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium Départemental, Avenir, U10/U11 & U12/U13. En l'absence d'une ou plusieurs équipes, la FMI doit être complétée en notant l'absence de l'équipe.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse ou non présentation de tablette le jour du match.

PLATEAU U9 – 3^{ème} Phase

Pour cette 3^{ème} phase, les clubs centres recevront par mail les documents concernant l'organisation. Chaque club doit compléter la feuille de présence habituelle et la laisser au club recevant.

Temps de jeu :

- Plateau de 8 équipes : 2 poules de 4 équipes
- Match de 12 minutes

- Plateau de 7 équipes : 1 poule de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes
- Match de 12 minutes pour la poule de 4 et match de 16 minutes pour la poule de 3

- Plateau de 6 équipes : 2 poules de 3 équipes
- Match de 16 minutes

Le club recevant devra imprimer les feuilles de rencontres envoyées par le DVOF et disponible également sur FAL. Les feuilles de rencontres et feuilles de présence devront être déposées sur FAL via Footclub le lundi matin au plus tard. Chaque club participant devra fournir la feuille de présence U9 habituelle et la laisser au club recevant.

JND DU 10 JUIN 2023

La commission vous rappelle que la JND est réservée aux joueurs ou joueuses U6/U7. Le nombre de joueurs ou joueuses sera de 6 maximum par équipe.

Vous trouverez ci-dessous le tableau du nombre d'équipes engagées cette saison par club.

La commission communiquera ultérieurement la répartition des clubs matin & après-midi dès confirmation du lieu.

La commission se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes par club.





540630	ADAMOIS OL	4
551444	ARGENTEUIL FC	4
590534	ARGENTEUIL RC	5
522689	ARNOUVILLE FAS	5
510501	AUVERS ENNERY FC	3
500611	BEAUCHAMP AS	4
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	3
530279	BEZONS USO	4
526262	BOUFFEMONT ACF	2
524664	BRUYERES BERNES USM	3
551988	CERGY PONTOISE FC	10
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	1
554313	CHAMPAGNE SFC	4
500575	CORMEILLAIS ACS	5
549307	COSMO TAVERNY	6
545913	COURDIMANCHE AS	4
549561	DEUIL ENGHIEU FC	8
513926	DOMONT FC	1
519039	EAUBONNE CSM	5
528672	ECOUEU FC	5
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	3
518657	ENTENTE BOISSY CHARS	2
580487	ENTENTE MMB	4
517328	ENTENTE SSG	6
511000	ERAGNY FC	8
560130	ERMONT ACF	6
551390	ERMONT AMS	3
500712	EZANVILLE US	2
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	4
542402	FOSSES UF	3
500578	FRANCONVILLE FC	12
515375	FRETTOISE ES	3
522695	GARGES FCM	5
510506	GONESSE RC	4
581364	GOUSSAINVILLE FC	4
523266	GROSLAY FC	3
525937	GAFEPB	0
561058	HERBLAY ES	8
533517	JOUY LE MOUTIER FC	4
500686	MAGNY FC	2
519616	MARLY ES	4
527755	MENUCOURT AS	2
561118	MONTIGNY FC	5
517377	MONTMAGNY FC	5
546116	MONTMORENCY FC	5
522868	MONTSOULT BAILLET US	2
531088	NEUVILLE AS	2
519844	OSNY FC	5
530273	PARMAIN AC	1
550638	PERSAN US	4
560812	PIERRELAYE FC	4
550783	PONTOISIENNE JS	4
518652	PRESLES USL	1
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4
511509	ROISSY US	2
500695	SARCELLES AAS	6
509431	SOISY AM FC	8
527269	ST BRICE FC	3
549968	ST LEU FC	6
518488	ST OUEU AS	8
507986	ST PRIX ES	3
500565	SURVILLIERS AVENIR	2
519763	THILLAY ESM	2
519260	VALLEE DU SAUSSER ES	1
538505	VAUREAL FCM	0
524020	VEMARS ST WITZ FC	2
563529	VEXIN AS	2
500681	VIARMES ASNIERES OL	5
550582	VILLIERS LE BEL FC	4
	Total	274



COUPE U12 du 8 MAI 2023

RÉSULTAT DE LA FINALE COUPE U12 du 8 MAI 2023

Ce lundi 8 mai se déroulait la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12. Quatre équipes issues des qualifications étaient présentes au Stade Léo Lagrange à ARNOUVILLE. La commission tient à féliciter tous les joueurs pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation remercie :

- La Municipalité de la ville d'Arnouville pour le prêt de leurs installations
- Le club d'ARNOUVILLE FAS pour la disponibilité des dirigeant(e) s
- Les membres de la Commission Foot Animation
- Les membres de la Commission Technique
- Les membres de la CDA
- Nathan & Léandre Arbitres Foot Animation
- José MOREIRA membre du Comité Directeur
- Daniel PODAN-MAVOUNZY membre du Comité Directeur

CLASSEMENT FINAL

Après le tirage au sort, les premières rencontres se sont déroulées suivant le tableau ci-dessous :

1/2 Finales

Total Jonglerie

CERGY PONTOISE FC	978	1
SARCELLES AAS	956	2

VILLIERS FC	737	3
ARGENTEUIL RC	669	0

Matchs de Classement

CERGY PONTOISE FC	4
ARGENTEUIL RC	0

Finale

SARCELLES AAS	0
VILLIERS FC	1



1^{er} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 01 04 23

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à ENTENTE SSG

2^{ème} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 01 04 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT ACF

BRUYÈRES BERNES USM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT

SURVILLIERS AVENIR : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE

VILLIERS LE BEL FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE

FOSSÉS UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC

VÉMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10/U11

FOSSÉS UF : 2^{ème} appel de feuille de matchs n° 25593598 - 25593664 & n° 25593730 du 22 04 23 – critérium U10/U11 série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1 - 2 & 3

CRITÉRIUM U13 AVENIR

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25603029 du 22 04 23 – critérium U13 Avenir contre BEZONS USO 1

AMENDES

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative sur centre n° 4 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BEZONS

Amende : 30€

BOUFFÉMONT A.C.F : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à BOUFFEMONT

Amende : 30€ X 2 = 60€



CORMEILLAIS A.C.S : Non réception après 2^{ème} appel feuille centre récapitulative et de présence de vos équipes sur centre n° 7 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 30€ x 2 = 60€

GOUSSAINVILLE F.C : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos équipes sur centre n°13 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTMORENCY F.C : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence centre n° 16 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à MONTIGNY FC

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative & feuille de présence sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à PUISEUX LOUVRES

Amende : 30€ x 2 = 60€

ERMONT AMS : Non réception après 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 21 – Plateau U6/U7 du 01 04 23 à ENTENTE SSG

Amende : 30€

FONTENAY FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25593609 & 25593675 du 01 04 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre MONTIGNY FC 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

RC ARGENTEUIL : Non réception après 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25594068 & 25594113 du 15 04 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY-PONTOISE FC 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

GONESSE RC : Non réception après 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25595493 & 25595583 du 15 04 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre VILLIERS LE BEL FC 5 & 7

Amende : 30€ x 2 = 60€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuille de match n° 25591979 du 15 04 23 – critérium U12/U13 – série 3 contre PERSAN US 1

Amende : 30€

CERGY-PONTOISE FC : Feuilles irrégulières de matchs n° 25592125 – 25592191 - 25592257 & 25592676 du 15 04 23 - critérium U12/U13 – série 4 contre MONTIGNY FC 1 – 2 – 3 & 4 (manque n° Matches – date et équipes adverses).

Amende : 10€ x 4 = 40€

PUISEUX-LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} appel de feuille de match n° 25592805 du 15 04 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre BEZONS USO 5

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Forfait non avisé de votre club sur centre de NEUVILLE AS du 25 03 23

Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°2 - plateau U9 à AUVERS ENNERY FC du 22 04 23

Amende : 50€

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°3 - plateau U9 à BELLOY ST MARTIN ACS du 22 04 23

Amende : 50€



EAUBONNE CSM : Forfait non avisé de votre club sur centre n°4 - plateau U9 à BEZONS USO du 22 04 23
Amende : 50€

CORMEILLAIS ACS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°7 - plateau U9 à ENTENTE MMB du 22 04 23
Amende : 50€

FRETTOISE ES : Forfait non avisé de votre club sur centre n°7 - plateau U9 à ENTENTE MMB du 22 04 23
Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°11 - plateau U9 à MONTIGNY FC du 22 04 23
Amende : 50€

FOSES UF : Forfait non avisé de votre club sur centre n°16 - plateau U9 à VIARMES ASNIERES OL du 22 04 23
Amende : 50€

GONESSE RC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°17 - plateau U9 à CERGY PONTOISE FC du 22 04 23
Amende : 50€

PARMAIN AS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°2 - plateau U8 à BEAUCHAMP AS du 22 04 23
Amende : 50€

FOSES UF : Non organisation du centre n°7 - plateau U8 du 22 04 23
Amende : 100€

FRANCONVILLE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°11 - plateau U8 à MONTMAGNY FC du 22 04 23
Amende : 50€

VAURÉAL FCM : Forfait non avisé de votre club sur centre n°12 - plateau U8 à HERBLAY ES du 22 04 23
Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°14 - plateau U8 à ST OUEN AS du 22 04 23
Amende : 50€

CERGY PONTOISE FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°15 - plateau U8 à ST PRIX ES du 22 04 23
Amende : 50€

SARCELLES AAS : Forfait non avisé de votre club sur centre n°1 - plateau U8/U9 niveau 1 à COSMO TAVERNY du 22 04 23
Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Forfait non avisé de votre club sur centre n°2 - plateau U8/U9 niveau 1 à EAUBONNE CSM du 22 04 23
Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence non excusée de votre équipe sur centre n°2 de Coupe U12 du 03 05 23
Amende : 25€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023 (en attente de confirmation)

PROCHAINE RÉUNION LUNDI 15 MAI 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 08 MAI 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

VAINQUEUR CHALLENGE U11F

SARCELLES AAS

Encore félicitations à cette très belle équipe !



FORFAIT AVISÉ

FOSES FU
Mail du 21/04/2023
U11F GROUPE B
MATCH N° 25514824 du 22/04/2023
1^{er} Forfait avisé

AMENDE

ENT SSG
U13 F AVENIR
Match n°25604536 du 08/04/2023
Feuille de match irrégulière - 10€

GONESSE RC
U11 F GROUPE B
Match n°25514815 du 25/03/2023
Feuille de match irrégulière - 10€

MATCH REPORTÉ

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE 1ER
CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE 6 DU REGLEMENT

MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 15/04/2023

ADAMOIS OL
Footclubs du 14/04/2023
U13F GROUPE A
PONTOISIENNE JS 1 / ADAMOIS OL 1
Changement de date :
Cette rencontre se jouera le 27/05/2023.
Accord des deux clubs.

MATCH DU 13/05/2023

GONESSE RC / PERSAN US 03
Mail du 14/04/2023
U13F GROUPE C
PERSAN US 03 1 / GONESSE RC 1
INVERSION DE MATCH :
Cette rencontre se jouera le 13/05/2023 sur les installations de Persan.

**BEZONS USO**

Footclubs du 05/05/2023

U13F GROUPE A*BEZONS USO 1 / CERGY PONTOISE FC***Changement d'horaire :**

Cette rencontre se jouera à 12h00

Accord des deux clubs.

ST OUEN L'AUMONE AS

Footclubs du 27/04/2023

U13 F AVENIR

Match du 13/05/2023

*ST OUEN L'AUMONE AS 1 / FRANCONVILLE FC 1***Changement de stade :**

Cette rencontre se jouera au Stade Lucien Escutary 1 à ST OUEN L'AUMONE.

Prévenir vos adversaires

RC ARGENTEUIL

Footclubs du 21/04/2023

U13 F AVENIR

Match du 13/05/2023

*RC ARGENTEUIL 1 / FC ST BRICE 1***Changement de stade :**

Cette rencontre se jouera au Stade du Coudray 1 à Argenteuil.

Prévenir vos adversaires

MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U11F**MATCH DU 13/05/2023****ST OUEN L'AUMONE AS**

Footclubs du 07/05/2023

U11F GROUPE C

Match du 13/05/2023

*ST OUEN L'AUMONE AS 1 / FRANCONVILLE FC 1***Changement de stade :**

Cette rencontre se jouera au Stade Lucien Escutary 1 à ST OUEN L'AUMONE.

Prévenir vos adversaires

AS ERAGNY FC

Footclubs du 09/05/2023

U11F GROUPE A

Match du 13/05/2023

*ERAGNY FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2***Changement de stade :**

Cette rencontre se jouera au Stade de la Butte à ERAGNY SUR OISE.

Prévenir vos adversaires.



APPEL A LA FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL RC
U11F GROUPE B
MATCH DU 01/04/2023

ARGENTEUIL RC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Non réception de la feuille de match après deux relances – Amende 52€.

CERGY PONTOISE FC
U11F GROUPE A

Match du 15/04/2023

CERGY PONTOISE FC 1 / SARCELLES AAS 1

2e Appel à la feuille de match le 08/05/2023

MAI

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 13/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSES FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSES	10H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				13

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 20/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 09 MAI 2023

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - M. Lacour - M. Lutz

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



PROGRAMME DES FINALES DES
COUPES DU COMITÉ
JEUDI 18 MAI 2023
À HERBLAY (STADE DES BEAUREGARDS)

Jeudi 18 mai 2023

9H30 : FINALE COMITÉ – ANCIENS (Synthétique)

ST LEU 95 FC 12 / ECOUEN FC 12

10H30 : FINALE COMITÉ – U14 (Synthétique)

ST BRICE FC 2 / SARCELLES AAS 3

14H00 : FINALE COMITÉ – U16 (Synthétique)

ES HERBLAY 2 / ST BRICE FC 2

15H00 : FINALE COMITÉ – Challenge Jean Lestruhaut - SENIORS (Herbe)

ARGENTEUIL RC 2 / FRANCONVILLE FC 2

COURRIERS

ADAMOIS OL

Mail du 05/05/2023

Pris note de votre courrier concernant la fermeture de vos installations le 18 mai, arrêté municipal fourni.

ADAMOIS OL

Mail du 08/05/2023, CVO CDM

ADAMOIS OL 1 / ST BRICE FC 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 01 juin 2023 à 19h30

Accord des deux clubs.

AS ERAGNY FC

Footclubs du 03/05/2023, CVO U15F

GOUSSAINVILLE FC 1 / ERAGNY FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 27/05/2023.

Accord des deux clubs.

ST OUEN L'AUMONE AS

Footclubs du 03/05/2023, CVO U18

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ST BRICE FC 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023 à 16h30.

Accord des deux clubs.

**ST LEU 95 FC**

Footclubs du 05/05/2023, CVO +55

ST LEU 95 FC 25 / CORMEILLAIS ACS 25

Changement de stade et d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 09h00 au STADE DES ANDRESYS 1 à ST LEU LA FORET.

Accord des deux clubs.

GOUSSAINVILLE FC

Footclubs du 03/05/2023, CVO Anciens

GOUSSAINVILLE FC 11 / GROSLAY FC 11

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 10h00.

Accord des deux clubs.

ST OUEN L'AUMONE AS

Footclubs du 05/05/2023

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT SSG 1, CVO U14

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023 à 14h00.

Accord des deux clubs.

Ent. SANNOIS ST GRATIEN

Footclubs du 10/05/2023, CVO U18F

Ent. ESSG Soisy AM 1 / Sarcelles AAS 2

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023 à 16h00.

Accord des deux clubs.

Ent. SANNOIS ST GRATIEN

Footclubs du 10/05/2023, CVO U15F

Ent. ESSG Soisy AM 1 / Sarcelles AAS 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 20/05/2023 à 14h00.

Accord des deux clubs.

ERMONT AS

Footclubs du 10/05/2023, CVO U14

Ermont AS 1 / Sarcelles AAS 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 17/05/2023 à 18h15.

Accord des deux clubs.

CVO SENIORS FEMININES

Gonesse RC 1 / Cergy Pontoise FC 1

En raison d'un match de championnat prévu pour Cergy Pontoise FC 1 le 20/05, cette rencontre est programmée le mercredi 24 mai à 19h30.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 09 MAI 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COURRIERS CLUBS

Cergy-Pontoise Fc : Mails des 25 et 26-04-23

Réception feuille de match Senior D1 du 15-04-23 contre Avicenne Asc 2.

Combo Futsal : Mail du 26-04-23

Réception feuille de match U15 du 22-04-23 contre Foot Loisir Indoor.

Les Sportifs de Garges : Mail du 27-04-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre du 29-04-23 contre Attainville Futsal.
La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail du 01-05-23

Pris note du problème de tablette pour la rencontre du 29-04 contre Marcouville City CP 2 en CVO Futsal.
Pris note du score de la rencontre.

Les Sportifs de Garges : Mail du 04-05-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 24897340 contre Attainville Futsal 2 au jeudi 11-05-23.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Les Sportifs de Garges : Mail du 09-05-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre du 20-05-23 contre Eaubonne Csm 2.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 09-05-23

Pris note du changement d'horaire pour le plateau U7 du dimanche 14-05-23.
Accord de la commission.

Marcouville City CP : Mail du 09-05-23

Pris note de la mise à disposition du Gymnase Philippe Hémet pour les rencontres de finales de coupe le samedi 03-05-23 après-midi.
Remerciements

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CVO FUTSAL

Match n° 25807449 : Avicenne Asc 1 / Marcouville City CP 2 du 29-04-23

Pris note du problème de tablette à la fin de la rencontre (tablette éteinte).

Pris note du score de la rencontre.

Confirmation du résultat par l'arbitre principal de la rencontre.

Avicenne Asc 1 : **2 Buts**

Marcouville City CP 2 : **4 Buts**

Marcouville City CP 2 qualifiée pour la finale CVO du 03-06-23.



1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660355 : Cergy-Pontoise FC 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23

Match n° 25677553 : Combo Futsal 1 / Foot Loisir Indoor 1 du 22-04-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660355 : Cergy-Pontoise FC 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23

NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785370 : Marcouville City CP 2 / Sportifs de Garges 2 du 16-04-23

Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité aux 2 équipes.

Marcouville City CP 2 : 0 But

Sportifs de Garges 2 : 0 But

Marcouville City CP : **amende 30€**

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 22 -04-23

Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

Sannois Fce : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 22 -04-23

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 13 et 14 Mai 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 14 Mai 2023 (coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	AsF Argenteuil (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce

AMENDES

Ermont Ams : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U7 du 25-03-23 à Garges Djibson après 2 relances. **Amende : 30€**

Les Sportifs de Garges : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U9 du 02-04-23 à Argenteuil Asf après 2 relances. **Amende : 30€**

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 3 et 4 juin 2003

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion
Lundi 15 mai à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 09 MAI 2023

Présents : MM. Plassart – Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

RÉCOMPENSES

SAISON 2022/2023

« DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.
Date limite des inscriptions, le mardi 30 mai 2023.
Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FORMATION

La commission établit actuellement le calendrier des formations pour la prochaine saison. **Si vous avez des suggestions, vous pouvez nous les transmettre via le secrétariat du DVOF.**

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter :

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES » EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent. Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

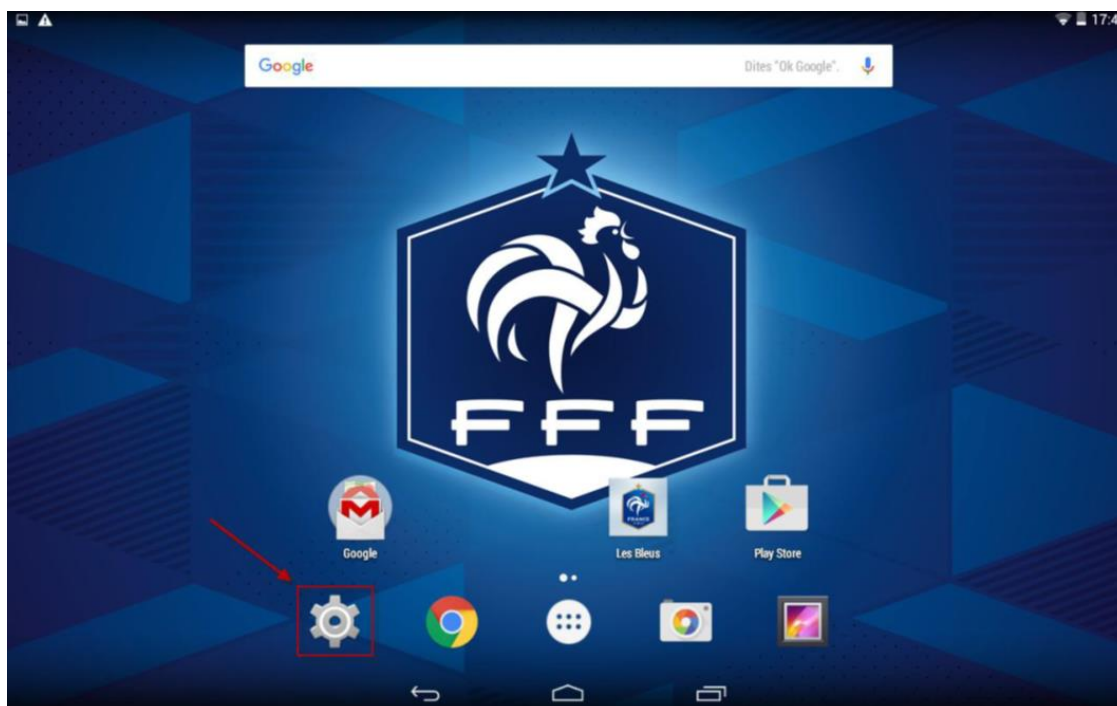
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

PRÉREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application

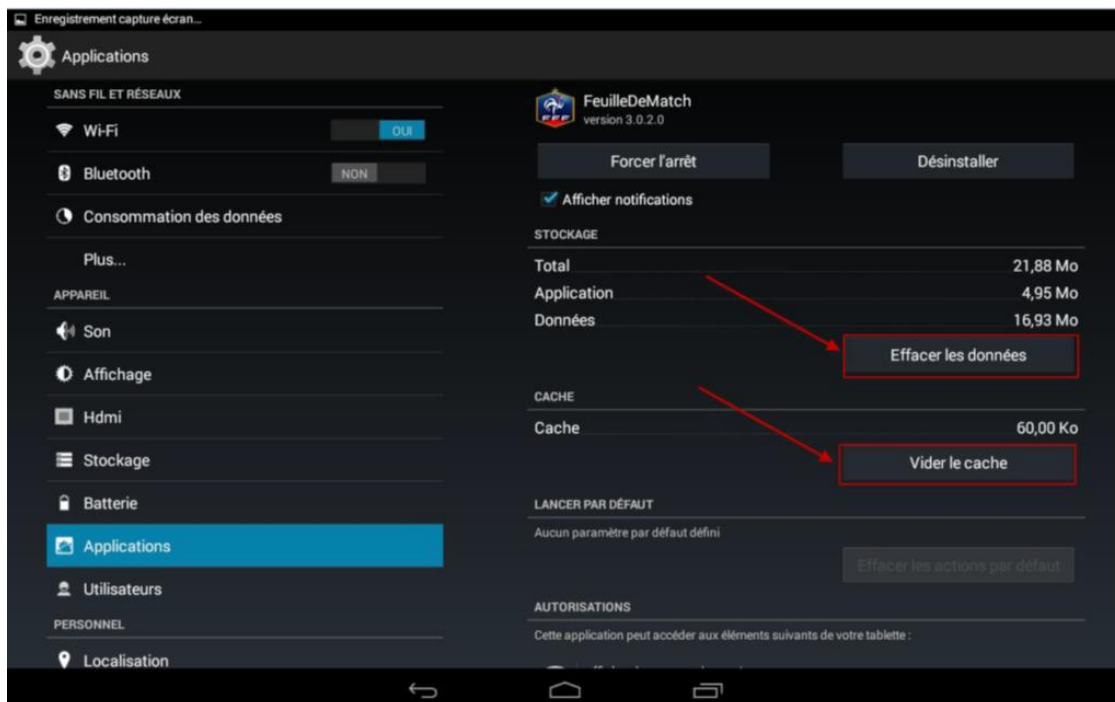
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



? Sélectionnez Application puis Feuille de Match



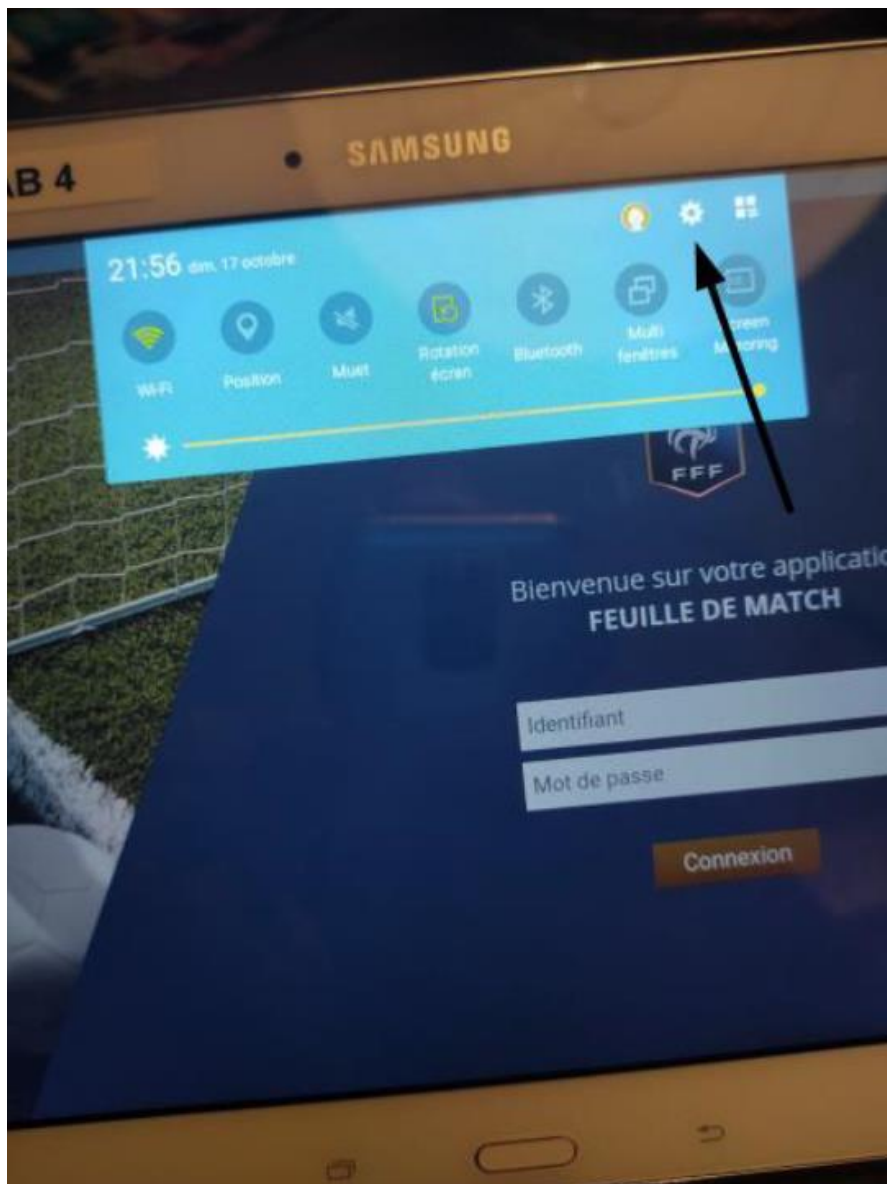
? Effacer les données et vider le cache



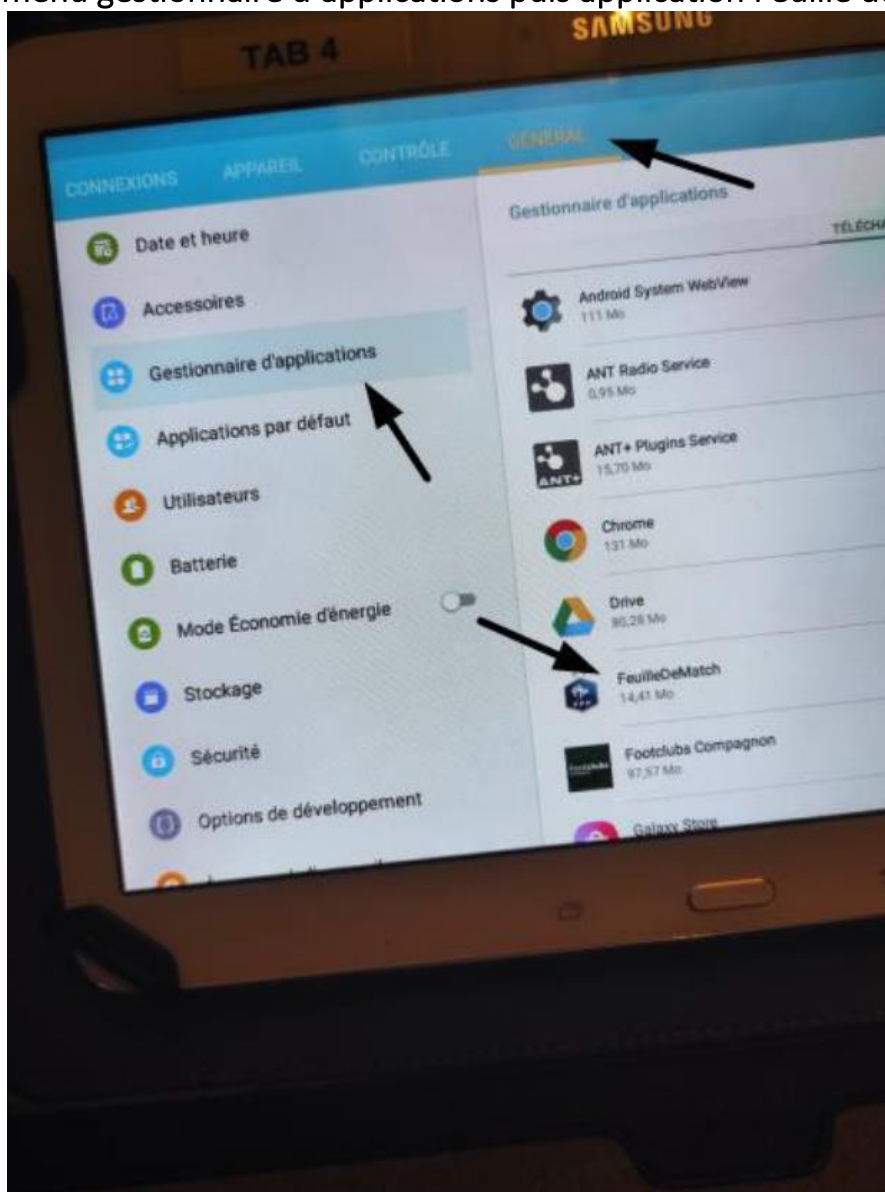
- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

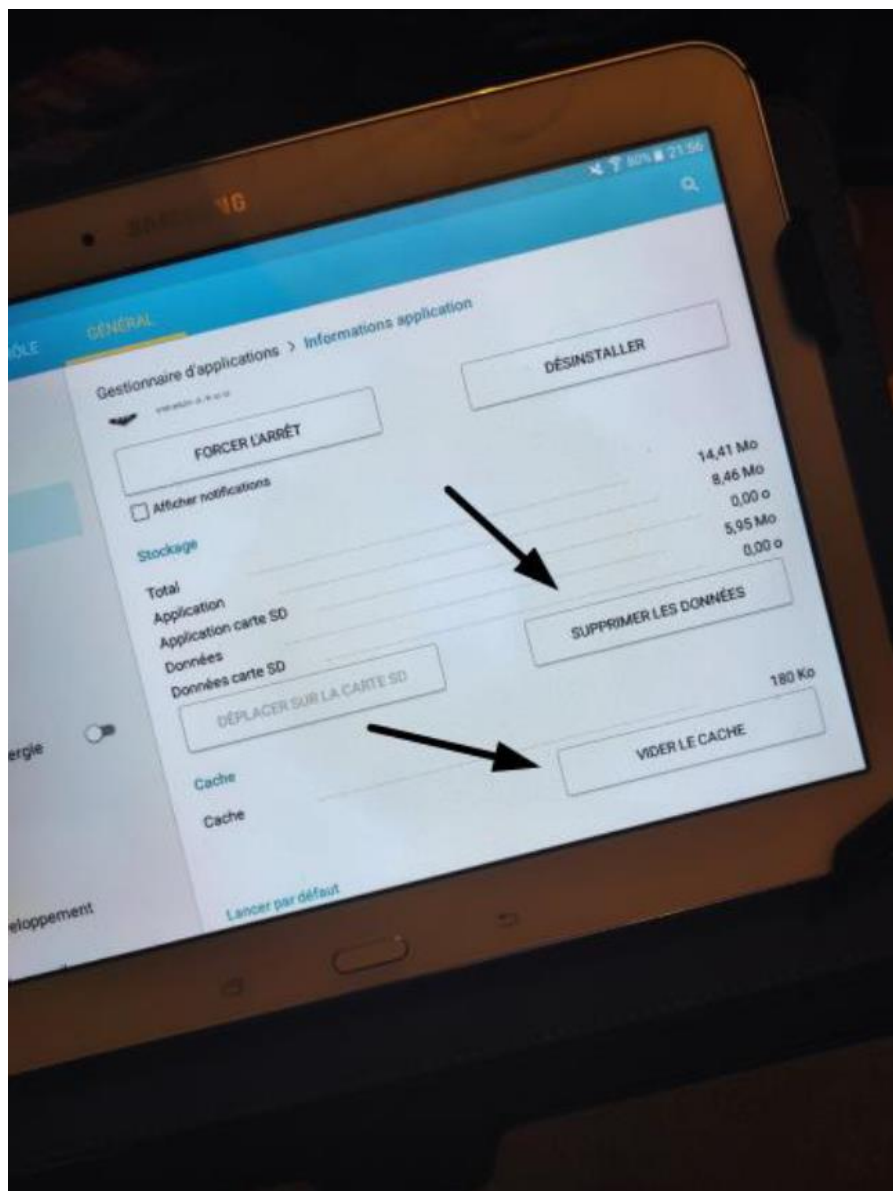
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T**2023**

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 31 mai 2023



Opération bénévole du mois

Saison 2022/2023

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 09 MAI 2023

Présents : MM. Plassart – Lacour—Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité)

À TOUS LES CLUBS DU VAL-D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

INFORMATIONS TERRAIN

Ville de ERMONT : NNI 952190102

Un rapport de délégation nous indique que la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisée de la situation.

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955360301

Un rapport de délégation nous indique que la barre soutenant les filets à la base des buts côté vestiaires sont désemparés. La municipalité a été avisée de la situation.



COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 11 Mai 2023

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 18 Mai 2023

Coupe Comité U14

Match 25770783 : St Brice FC / Sarcelles AAS

Déléguée Mme Béatrice Zami

Coupe Comité U16

Match 25758278: Herblay ES / St Brice FC

Délégué M. Christophe Gauvin

Coupe Comité Anciens

Match 25758280: St Leu FC / Ecoeu FC

Délégué M. Michel Bailliez

Coupe Comité Senior

Match 25758282 : Argenteuil RC / Franconville FC

Délégué M. Thierry Paumier

Rencontre du 21 Mai 2023

U18 D3

Match 2468566 : Ent. Champagne-Beaumont / Herblay ES

Délégué M. Jean-Pierre Lacour à la charge de Champagne SFC